

## Table des matières

1	Valérie Pécresse sur la grève SNCF : "J'exige que le service minimum soit assuré" .....	1
2	Grève dans les transports : ça va coïncider en Île-de-France .....	2
3	Le Grand Paris fait rêver les banques.....	4
4	Grand Paris : une charte bancaire pour mieux accompagner les PME .....	5
5	Actus franciliennes .....	7
6	Une femme enfin candidate à la présidence du Medef.....	8
7	Les entrepreneurs du bâtiment craignent un « trou d'air » dans l'activité d'ici à 2019.....	9
8	Les fermetures d'hôtels menacent le tourisme en France .....	10
9	Qui sont les 6 candidats à la présidence de Radio France ?.....	11
10	SNCF, fonctionnaires, enseignants : grève, destination inconnue .....	12
11	Les quatre raisons de la grogne des fonctionnaires.....	14
12	La future réforme des retraites va-t-elle accroître les inégalités?.....	15
13	Muriel Pénicaud : « Il faut parfois bousculer les corps intermédiaires ».....	17
14	Castaner réorganise la direction de LaREM.....	21
15	Merkel promet de lutter contre les divisions de l'Allemagne.....	23
16	Gafa : une taxe peut en cacher une autre !.....	24
17	Guerre commerciale : Washington ménage l'Europe.....	26
18	L'Afrique pose les jalons d'une vaste zone de libre-échange.....	28

### LCI – 21/03/2018

#### 1 Valérie Pécresse sur la grève SNCF : "J'exige que le service minimum soit assuré"

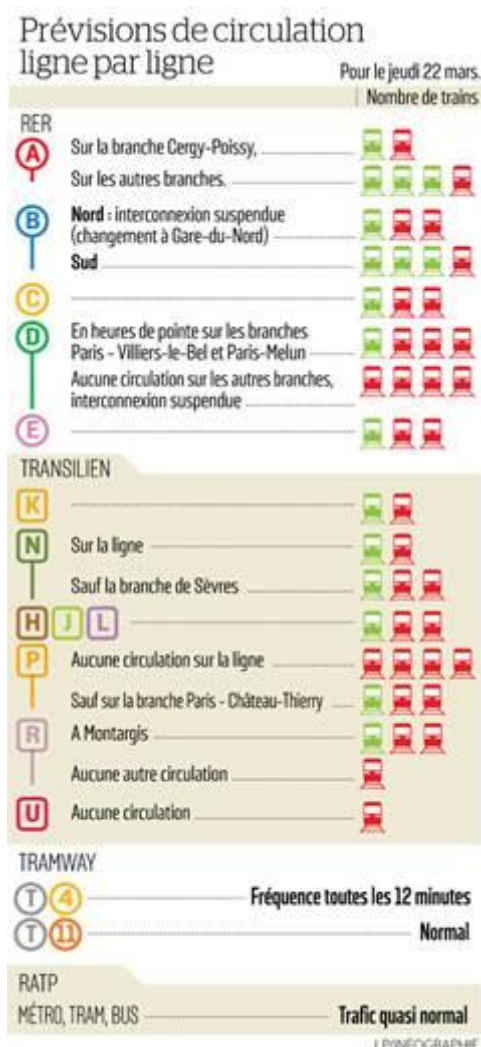


**INVITÉ LCI - Valérie Pécresse était l'invitée politique de LCI mercredi matin. La présidente de la région Ile-de-France s'est notamment exprimée sur la grève attendue à la SNCF, le débat sur les transports gratuits voulu par Anne Hidalgo et la hausse de la CSG.**

REPLAY : <https://www.lci.fr/replay/replay-video-valerie-pecresse-sur-la-greve-sncf-j-exige-que-le-service-minimum-soit-assure-2082307.html>

LE PARISIEN – 22/03/2018

## 2 Grève dans les transports : ça va coincer en Île-de-France



**Le trafic s'annonce très perturbé ce jeudi en Île-de-France, en particulier sur le réseau SNCF. Le patron de Transilien invite les usagers à «éviter de se déplacer».**

C'est le directeur général de Transilien, Alain Krakovitch, qui l'affirme : «si vous le pouvez, nous vous conseillons vivement de ne pas vous déplacer jeudi sur nos lignes, l'Île-de-France étant l'une des régions où les circulations seront les plus perturbées par la grève».

Les prévisions de trafic sur les lignes RER et Transilien opérées par la SNCF ont été dévoilées ce mercredi matin et se révèlent en effet peu engageantes pour les usagers. Aucune des quatorze lignes ne sera épargnée par le mouvement. L'une d'entre elles, la ligne U, se retrouve même totalement à l'arrêt.

Sur le RER A, il n'y aura qu'un train sur deux sur la branche Cergy/Poissy, et trois trains sur quatre sur le reste de la ligne, qui par ailleurs restera interconnectée. Ce ne sera en revanche pas le cas sur le RER B, où il faudra obligatoirement changer à gare du Nord. On attend un train sur trois au nord de la ligne, et trois sur quatre sur la partie exploitée par la RATP.

On attend également un train sur trois sur les RER C et E. Le RER D sera en revanche quasiment à l'arrêt, avec seulement un train sur quatre en heure de pointe (et aucun en heures creuses) sur les seuls tronçons gare du Nord-Villiers-le-Bel et gare de Lyon-Melun. Aucun train ne roulera en revanche sur les autres branches, Malherbes et Corbeil. Par ailleurs, les trains ne s'arrêteront pas entre gare de Lyon et Villeneuve-Saint-Georges. Et aucun train ne circulera entre les gares du Nord et de Lyon... Vraiment pas pratique, alors que les stations gare du Nord et Châtelet sont fermées sur la ligne 4...

Sur les lignes Transilien, comptez un train sur trois sur les lignes H, J et L, un train sur deux sur les lignes K et N (sauf sur la branche Sèvres, où il n'y aura qu'un train sur trois). Sur la ligne P, un train sur trois entre Paris et Meaux et aucun sur le reste de la ligne, idem sur la ligne R, avec un train sur trois sur la seule branche Paris-Montargis.

Une bonne nouvelle quand même, les Parisiens qui se déplacent intra-muros devraient mieux s'en sortir. [La situation s'annonce en effet moins compliquée sur le réseau RATP](#), qui annonçait dès mardi soir que le trafic prévu serait «quasi normal» dans le métro, les trams et les bus.

### Des pistes pour éviter la galère

Le plus simple ce jeudi pour éviter les ennuis, c'est encore de ne pas prendre les transports en commun. Voici quelques idées alternatives.

Ile-de-France Mobilités propose un système de covoiturage gratuit pendant les jours de grève et incite salariés et employeurs à pratiquer le télétravail. Détails.

**Faire du télétravail.** Ces derniers jours, la présidente LR de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, a rencontré les dirigeants de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, ainsi qu'un certain nombre de DRH de grandes entreprises pour les inciter à laisser leurs salariés télétravailler. Et pour donner l'exemple, c'est ce que feront les agents du siège du conseil régional qui le souhaitent ce jeudi.

Si toutefois vous ne pouvez pas travailler depuis chez vous, la région a mis en ligne une carte répertoriant les 600 espaces de coworking situés à proximité de gares franciliennes.

**Covoiturer gratuitement.** La région a également annoncé la gratuité du covoiturage pendant les jours de grève. En tant que conducteur, vous pouvez vous inscrire et proposer un trajet sur l'une des huit plates-formes partenaires : Karos, Klaxit, IDVroom, Blablalines, Ouihop, Roulez Malin, Covoit'ici et Clem'. Si vous êtes passager, il vous suffit de réserver un trajet par le biais de l'application ViaNavigo. Une fois trouvé celui qui vous convient, vous serez renvoyé vers l'une des applications partenaires, sur laquelle vous devrez vous inscrire. Un peu chronophage mais au final, vous pourrez covoiturer gratuitement.

**Prendre un jour de congé.** Tout le monde ne peut pas se le permettre, certains les économisent pour partir plus longtemps en vacances mais si cela n'est pas votre cas, le 22 mars semble la journée idéale pour poser une RTT. Le temps s'annonce nuageux en région parisienne mais au moins, il ne devrait ni pleuvoir, ni neiger. Autant en profiter.

**Grégory Plesse**

**LES ECHOS – 22/03/2018**

### 3 Le Grand Paris fait rêver les banques



**+ VIDEO. En Ile-de-France, les banques s'organisent en prévision du surcroît d'activité lié aux projets du Grand Paris. Société Générale en profite pour afficher de nouvelles ambitions sur le marché des collectivités locales.**

« *Le Grand Paris est la troisième révolution urbaine après celle du baron Haussmann puis des Villes Nouvelles ; on attend jusqu'à 100 milliards d'euros d'investissements publics et privés en Ile-de-France dans les quinze ans qui viennent !* ». Face [aux projets du « Grand Paris »](#), Eric Groven, le responsable de la direction immobilière de Société Générale, ne cache pas son enthousiasme. Ces derniers mois, il s'est employé à structurer une équipe multimétiers dédiée aux projets estampillés « Grand Paris » au sein de la banque de la Défense.

Désormais dotée d'une enveloppe spécifique de 2,5 milliards d'euros pour financer les acteurs qui participeront aux grands projets d'aménagement de la région parisienne d'ici 2020, celle-ci veut partir en conquête commerciale.

#### **Effet dopant majeur attendu**

« *La moitié de cette enveloppe sera dédiée aux projets des acteurs publics (collectivités locales et acteurs du logement social) et l'autre sera dirigée vers les projets des entreprises privées, grandes ou petites, impliquées dans le Grand Paris* », explique Eric Groven qui veut profiter de l'opportunité pour renforcer les positions de Société Générale sur [le marché des collectivités locales](#) en Ile-de-France. Peu risqué mais peu margé, ce marché gagne de fait en attractivité à mesure que la concurrence se renforce dans les services bancaires aux particuliers et aux professionnels.

Plus largement, le Grand Paris a de quoi faire rêver les banques françaises sur un marché francilien particulièrement concurrentiel : selon les métiers, elles affichent toutes entre 6 et 8 % de parts de marché. « *Or, derrière le super-métro, qui est le projet le plus visible du Grand Paris, il y aura des chantiers d'aménagement de centre-ville, des clients professionnels à accompagner... Tous les métiers de la banque peuvent être sollicités* », souligne Ludovic Raës, responsable Grand Paris pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France (CAIDF).

#### **Un mouvement déjà largement enclenché**

Si le gâteau grossit, elles pourraient toutes en tirer [un effet dopant](#). « *L'activité d'une [banque de détail](#) épouse la croissance économique de la zone dans laquelle elle opère, et on attend un surcroît de croissance économique d'environ 1 % par an dans la région Ile-de-France, grâce au Grand Paris* », détaille Eric Groven. Autre illustration de cette dynamique, la région Ile-de-France dans son ensemble attend un million d'habitants supplémentaires à l'horizon 2030. « *Notre poids naturel en Ile-de-France fait que - rien que sur la banque de détail - nous pourrions attirer 100.000 clients supplémentaires* », explique Ludovic Raës. La Caisse d'Epargne Ile-de-France n'est pas en reste avec, parmi d'autres leviers, une enveloppe de 3 milliards d'euros déjà partiellement consommée.

Porteur de promesses, le mouvement est déjà largement enclenché, notamment dans la promotion immobilière. « *Beaucoup de promoteurs régionaux de province ont concentré leurs efforts sur la région parisienne. L'impact de tous les projets de logements qui émergent en Ile-de-France est déjà un moteur énorme dans notre activité, depuis 2014 nous avons une croissance à deux chiffres ne serait-ce que sur*

le financement des promoteurs immobiliers en Ile-de France et cela s'est accéléré en 2016 et 2017 », atteste Jean-Michel Royo, membre du directoire d'Arkéa banque entreprises et institutionnels, filiale du [Crédit Mutuel Arkéa](#).

## Ombre au tableau

Fortement implantée sur le marché des collectivités locales aux côtés de Crédit Agricole Ile-de-France, La Banque Postale et des Caisses d'Epargne, Arkéa s'est aussi mise en ordre de marche. « Nous avons sensibilisé nos équipes parisiennes, les Jeux Olympiques vont s'enclencher derrière et pour nous c'est aussi un chantier clef. Nous devons de plus en plus travailler en amont des projets et mobiliser des équipes diverses. Sur le dossier de l'aménagement de l'ancien site de [l'école Centrale à Chatenay-Malabry](#) par exemple, nous avons eu besoin d'analyser le risque entreprises, collectivités et immobilier », détaille Jean-Michel Royo. Pour financer les PME et ETI du BTP à taux zéro, la banque a aussi dégagé une enveloppe spécifique de 100 millions d'euros.

Seule ombre au tableau pour Jean-Michel Royo, les banques ne pourront sans doute pas tout faire : « aujourd'hui les liquidités sont abondantes et les besoins sont énormes. Mais le nombre de banques investies sur le sujet reste relativement modeste. On pourrait se retrouver dans un schéma où elles arriveraient à une limite de [risques acceptables à leur bilan](#) sur les projets du Grand Paris ». Raison pour laquelle, les exemples de coopération internes - entre filiales d'un même groupe bancaire - ou externes (co-financement, partenariats public-privé...) devraient logiquement se multiplier. Ce n'est donc pas seulement la mobilisation d'enveloppes qui va faire la différence entre banques, mais la capacité à se placer dans les projets.

**Vidéo - Les 8 villes du Grand Paris où il faut investir //** <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301360982450-le-grand-paris-fait-rever-les-banques-2163050.php>

**Le Grand Paris, un chantier à tiroirs pour les banques //** <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301465732761-le-grand-paris-un-chantier-a-tiroirs-pour-les-banques-2163095.php>

Sharon Wajsbrot et Edouard Lederer

## LES ECHOS – 22/03/2018

### 4 **Grand Paris : une charte bancaire pour mieux accompagner les PME**



**Pour faciliter l'accès au crédit des centaines de PME à pied d'œuvre pour le « chantier du siècle », la Chambre de commerce et d'industrie a signé un accord avec cinq banques.**

Pour les PME franciliennes, le Grand Paris, « chantier du siècle » estimé à 100 milliards d'euros, offre une opportunité inédite de remplir leurs carnets de commandes pour plusieurs années. Encore faut-il avoir une trésorerie assez solide. Pour les aider à se saisir de ce relais de croissance, [la Chambre de](#)

[commerce et d'industrie \(CCI\) de Paris-Ile-de-France](#) complète son offre de services en s'attaquant au nerf de la guerre : les finances.

Elle vient de signer fin janvier une charte bancaire avec cinq établissements (Banque Populaire Rives de Paris, BNP Paribas, Caisse d'Epargne Ile-de-France, Crédit Agricole d'Ile-de-France, Société Générale) pour leur faciliter l'accès au crédit.

### **Investir dans du matériel**

« La Société du Grand Paris réserve 20 % de ses marchés publics aux PME, il y a de belles opportunités. Certaines PME ont besoin d'investir dans du matériel, de recruter massivement ou de conforter leur [structure financière](#) », fait valoir Didier Kling le président de la CCI. Sans compter le prix des matières premières ou les délais de paiements. La charte évoque également les [besoins en fonds de roulement](#), l'augmentation en [fonds propres](#), ou encore l'émission d'engagements par signature. Il s'agit par exemple de permettre aux PME de définir en amont une enveloppe de garanties bancaires, ou de les accompagner pendant toute la phase de soumission en émettant des cautionnements et des garanties.

### **Sélection des dossiers**

La CCI effectuera une première sélection des dossiers, qui seront ensuite transmis aux banques avec promesse de réponse sous 15 jours. Un système convaincant, estiment les dirigeants consulaires.

« Cinq banques ont signé, mais d'autres se montrent déjà intéressées. En outre, nous n'excluons pas d'étendre notre dispositif à de nouveaux partenaires, comme les assureurs. Sans compter que d'autres thèmes nous paraissent également très mobilisateurs et porteurs de croissance, [comme les Jeux Olympiques](#) », fait valoir Didier Kling.

**Laurence Albert**

**LES ECHOS – 22/03/2018**

## 75 PARIS

### SOIRÉE ANNUELLE WILCO ACADEMY

Mardi 3 avril, à partir de 18h30, l'incubateur Wilco tient sa soirée annuelle des start-up. Après une présentation de la structure Wilco, les start-up de la promotion 2017 participeront à un concours de pitches. Le public sélectionnera les entreprises les plus prometteuses ayant bénéficié de l'accompagnement de Wilco. L'inscription est gratuite mais requise.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/bDz3Wx>

## 78 YVELINES

### ATELIER CRÉDIT IMPÔT INNOVATION RECHERCHE

Vendredi 23 mars, de 8h30 à 10h30, la Pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc propose un atelier sur le financement du développement technologique et commercial. Il permettra de savoir comment rentabiliser et optimiser les investissements réalisés. Inscription auprès de Réjane Blanchet : [rejane.blanchet\(at\)agglovgp.fr](mailto:rejane.blanchet(at)agglovgp.fr).

## 91 ESSONNE

### JOB DATING CAFÉ DE L'INDUSTRIE

Dans le cadre de la Semaine de l'Industrie (du 26 mars

au 1er avril), la CCI Essonne organise un job dating « Café de l'Industrie ». Il aura lieu mardi 27 mars de 9h à 12h dans ses locaux d'Évry. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/HSYey8>

## 92 HAUTS-DE-SEINE

### RENCONTRE VILLE DU FUTUR ET MOBILITÉ

Vendredi 6 avril, de 9h à 17h, Megacity Institute organise sa journée Urbagora à Boulogne-Billancourt. Les participants (collectivités territoriales, responsables politiques, ONG, entreprises, chercheurs et étudiants) échangeront sur la mobilité dans les villes du futur. L'inscription est gratuite mais obligatoire.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/5wvXrg>

## 93 SEINE-SAINT-DENIS

### ATELIER PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Jeudi 5 avril, de 9h à 12h30, l'Université de Paris 13 et Incub'13 tiennent un atelier gratuit consacré au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) en vigueur en France à partir du 25 mai. Un avocat expliquera ce que sont les données à caractère personnel, leur traitement, la réglementation, les risques juridiques... Information et inscription sur : <https://goo.gl/keKwEW>

## 94 VAL-DE-MARNE

### ATELIER GRATUIT ÉTUDE DE MARCHÉ

Mercredi 28 mars, à Noisiel, de 14h à 17h30, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne propose un atelier sur le thème de l'étude de marché. Il s'adresse aux porteurs de projets ou jeunes entreprises qui souhaitent définir précisément leurs cibles : clients / fournisseurs / concurrents et ainsi mieux positionner leur offre. Accessible uniquement sur inscription, cet atelier est réservé aux entrepreneurs de Paris - Vallée de la Marne.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/pRWivR>

## 95 VAL-D'OISE

### CONFÉRENCE SUR LA GESTION D'UN CONFLIT

Mercredi 28 mars, entre 12h30 et 14h30, dans le cadre des Apéritifs - Contact, le Comité d'Expansion Economique du Val-d'Oise (CEEVO) organise une conférence sur le thème de la résolution des conflits dans une entreprise. Elle aura lieu dans les salons du Conseil Départemental du Val-d'Oise à Cergy. La participation à cette conférence est gratuite, sur inscription préalable. Contact : Chrystel Berterretche, [c.berterretche@ceevo95.fr](mailto:c.berterretche@ceevo95.fr), tél. 01 34 25 32 43 ou fax 01 34 25 32 20.

**MEDEF**

## 6 Une femme enfin candidate à la présidence du Medef



**EXCLUSIF** - Présidente du Comité entrepreneuriat du Medef et du comité sport, ancienne athlète de haut niveau, Dominique Carlac'h annonce dans « Les Echos » qu'elle se lance dans la course pour succéder à Pierre Gattaz.

Et de neuf. La liste des postulants à la [succession de Pierre Gattaz](#) s'allonge d'un nouveau nom, celui de Dominique Carlac'h. Elle en fait l'annonce ce mercredi dans « Les Echos ». C'est une chef d'entreprise, engagée au Medef depuis cinq ans. Cette candidature va faire plaisir à Pierre Gattaz qui avait regretté à plusieurs reprises qu'aucune femme ne se soit mise sur les rangs jusqu'à maintenant pour prendre sa place à la tête de l'organisation patronale.

### Ancienne athlète de haut niveau

Viviane Chaine-Ribeiro, la présidente du Syntec (la fédération des professions des services Informatiques, du conseil, de la Formation) et ancienne conseillère de François Fillon pendant la campagne présidentielle, aurait bien voulu tenter sa chance elle aussi. Mais elle a dû y renoncer dès le mois de décembre pour des raisons de limite d'âge.

Avec Dominique Carlac'h, la campagne va gagner en diversité, et pas seulement parce que c'est une femme. Son parcours est aussi atypique par rapport à [celui de ses concurrents](#). Ancienne athlète de haut niveau (spécialiste du 400 mètres), elle a créé son entreprise de conseil en innovation, D & Consultants, après avoir raccroché ses pointes. Mais elle reste très liée au monde du sport. Elle préside le comité sport du Medef et a notamment œuvré pour le soutien du monde économique à la candidature de Paris aux JO. Elle sponsorise aussi des clubs de football féminins en milieu rural.

### RSE et parties prenantes

Son engagement au sein du Medef est aussi relativement récent si on le compare à [celui d'autres candidats](#). Cela fait tout juste cinq ans que le Medef est venu la chercher, au départ pour une expertise sur les besoins en innovation des entreprises. Son engagement est toutefois intense puisqu'elle préside deux commissions (entrepreneuriat et sport) au sein du mouvement patronal.

Son discours aussi dénote. Elle ne parle ni lourdeur des charges, ni impôts de production, mais plutôt mutations managériales, RSE, parties prenantes. Cette Bretonne d'origine regarde d'ailleurs avec bienveillance les travaux récents de la [mission Senard-Notat](#) sur l'objet social de l'entreprise, mais se méfie tout de même des évolutions qui seraient imposées par la loi.

Les enjeux sociaux et sociétaux tiennent donc une place importante dans son engagement patronal. Mais attention, explique-t-elle aux « Echos », elle ne veut pas être une nouvelle Laurence Parisot, à laquelle on a tendance à la comparer. « *Je suis hyperpragmatique* », se défend-elle, refusant de passer pour une personnalité en décalage, qui ne s'intéresserait qu'aux sujets sociétaux, comme on l'a souvent reproché à Laurence Parisot en son temps.

Marie Bellan



## **7 Les entrepreneurs du bâtiment craignent un « trou d'air » dans l'activité d'ici à 2019**



**Le secteur a connu une hausse d'activité de 5 % en 2017 et prévoit d'embaucher 30 000 personnes. Mais les mesures gouvernementales pourraient casser cette mécanique, selon les professionnels.**

La reprise dans le secteur du bâtiment a, en 2017, été réelle, avec un chiffre d'affaires en hausse de 5 % par rapport à 2016, et semble encore vive en ce début 2018. Les entreprises embauchent, ont créé 20 700 emplois l'an passé et prévoient 30 000 recrutements cette année « *à tel point que nous avons de la peine à recruter des personnes qualifiées* », reconnaît Jacques Chanut, président de la Fédération française du bâtiment, à l'occasion de sa présentation de conjoncture, jeudi 22 mars.

Pour preuve, le nombre de demandeurs d'emploi dans la construction qui, à fin janvier 2018 et sur douze mois, recule de 4,8 %, et les salaires qui augmentent de 2,8 %, en 2017, et même 3,5 % au seul 4<sup>e</sup> trimestre comparé à celui de 2016. Les coûts de construction s'accroissent également, amplifiés par l'inflation qui touche les matériaux comme, par exemple, l'acier (+ 14 % en un an). « *Les entreprises n'augmentent, elles, leurs prix que de 1,6 %, moins que la hausse des salaires et du coût des matériaux, et peinent à restaurer leur marge* », observe M. Chanut.

Le secteur reste fragile, déstabilisé par plusieurs mauvaises nouvelles : les promoteurs ont moins vendu au dernier trimestre 2017 (- 3,8 %), les commandes de maisons individuelles sont en chute de 17,4 % à fin janvier 2018 sur un an, le nombre de permis de construire est en recul, à la même date, de 5,4 %... Autant de chantiers qui n'ouvriront pas dans six, douze ou dix-huit mois. « *Le gouvernement d'Edouard Philippe reproduit les mêmes erreurs que ses prédécesseurs, François Fillon, en 2011, et Jean-Marc Ayrault, en 2012, avec des mesures restrictives qui vont faire plonger la construction* », s'irrite M. Chanut. Car après avoir raboté le prêt à taux zéro et le dispositif Pinel d'avantage fiscal à l'investissement locatif, le gouvernement s'apprête à revoir leurs zonages donc réduire leur périmètre.

### **Gripper la production**

Sa ponction de 800 millions d'euros sur les recettes des HLM va, en outre, peser sur la construction et la rénovation des logements sociaux de nombreux offices comme, par exemple, Hauts-de-Seine Habitat qui annonce d'ores et déjà diviser par deux ses programmes de réhabilitations, qui passera de 600 à 300 par an, et sa production de logements neufs, de 500 à 180. Action logement (ex-1 % Logement des entreprises) menace, lui, de retirer son soutien financier aux programmes de rénovation urbaine.

Le futur Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) prévoit, en effet, le relèvement de 20 à 50 salariés du seuil des entreprises cotisantes, ce qui priverait cet organisme de 300 millions d'euros par an, sur 1,6 milliard d'euros de collecte. « *L'encre de l'accord quinquennal signé, le 28 janvier, entre l'Etat et Action logement est à peine sèche que l'Etat le remet en cause par cette décision* », commente M. Chanut qui, jusqu'à cette date, présidait Action logement.

Enfin, il est envisagé de transformer le crédit d'impôt « transition énergétique » par la « prime Hulot », mais les crédits seront coupés en deux, passant de 1,8 milliard d'euros à 900 millions d'euros. Pour M. Chanut, « *tout cela mènera à un effondrement de la construction et un nécessaire plan de relance*

*plus coûteux que les précédents, car il faudra bien plus de temps pour remettre la production en route qu'il n'en aura fallu pour la gripper. Nous connaissons alors un trou d'air », prédit-il.*

Par [Isabelle Rey-Lefebvre](#)

**LE FIGARO – 22/03/2018**

## **8 Les fermetures d'hôtels menacent le tourisme en France**



**L'Hexagone a connu l'an passé une baisse historique de son nombre d'établissements, tombé à moins de 18.000.**

La France va-t-elle devoir appeler Airbnb au secours afin d'accueillir toujours plus de touristes? Son offre hôtelière a en tout cas nettement reculé l'an dernier: 819 hôtels (25.303 chambres au total) ont fermé, réduisant leur nombre à 17.728 (pour 652. 070 chambres), selon le cabinet d'études MKG Group.

«Quand bien même l'activité est très bonne, 2017 est la pire année depuis vingt ans en termes de fermetures d'hôtels», révèle Georges Panayotis, président fondateur de MKG Group. Sur ce total, il s'agit certes pour une petite partie de fermetures temporaires pour travaux (comme par exemple le Pullman Paris Montparnasse et ses 957 chambres). Mais plus aucun segment n'est épargné par le phénomène. Les fermetures touchent désormais les chaînes et les petits indépendants, les zones rurales comme les périphéries mal desservies des villes. Ainsi, l'an dernier, 135 hôtels de chaînes ont fermé, même si en apparence leur volume total (4244) reste stable grâce à quelques ouvertures et surtout des conversions d'indépendants.

En 2008, la France comptait encore plus de 20.000 hôtels. Elle a atteint son maximum (plus de 21.000) en 1995. «La France fanfaronne sur le nombre de touristes qu'elle accueille, mais sa locomotive hôtelière est grippée depuis une dizaine d'années, déplore Georges Panayotis. Elle n'aura bientôt plus les moyens de ses ambitions.» Selon lui, l'Hexagone n'a pas assez de chambres d'hôtel pour accueillir les 100 millions de touristes qu'attend le gouvernement d'ici à 2020. «Même les locations saisonnières comme [Airbnb](#) ne suffiront pas à compléter le manque.»

Depuis plusieurs années, les professionnels du tourisme pointent le problème. L'an dernier, Christian Mantei, directeur général d'Atout France, estimait qu'il manquait environ 10.000 lits dans Paris et sa région. La Côte d'Azur est concernée, comme la Bourgogne, la Champagne ou le Val de Loire. En l'absence d'une politique touristique nationale cohérente, les mises en garde n'ont rien fait. C'est d'autant plus alarmant que le tourisme est une industrie d'offre: c'est en créant l'offre que la demande vient, et non l'inverse.

### **Un problème «structurel»**

«L'hôtellerie est une industrie lourde, qui exige beaucoup de capitaux, insiste Georges Panayotis. L'État et la Caisse des dépôts ne soutiennent plus suffisamment le secteur. Le problème est structurel. Les investisseurs privés et même les plus grandes chaînes d'hôtels préfèrent se développer à l'étranger, où les rendements sont plus élevés.»

L'an dernier, le leader AccorHotels a perdu 4466 chambres (un recul de 3 % de son parc), essentiellement à cause de la cession d'hôtels F1, en perte de vitesse. Une partie de ces établissements, vieillissants, ont été vendus dans l'idée de les transformer en hébergements d'urgence pour sans domicile fixe ou réfugiés. «Il se passe avec les hôtels ce qui pourrait se passer avec les trains. On appauvrit la desserte de certaines villes, qui contribuent au rayonnement de la France. À terme, Paris et la France perdront de leur attractivité.»

[Mathilde Visseyrias](#)

**LE FIGARO – 22/03/2018**

## **9 Qui sont les 6 candidats à la présidence de Radio France ?**



**Le CSA élira au plus tard le 14 avril celle ou celui qui succédera à Mathieu Gallet à la présidence de Radio France.**

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a dévoilé mercredi matin la liste des candidats recevables pour le poste de PDG de Radio France et pour succéder ainsi à [Mathieu Gallet, qui a quitté son poste début mars après avoir été condamné en première instance pour favoritisme](#).

La candidate la plus en vue, celle qui tiendrait la corde selon de nombreux observateurs, est Sibyle Veil, directrice déléguée en charge des opérations et des finances de Radio France. Elle est donc actuellement aux manettes de la Maison ronde. Auréolée d'un bilan qualifié de solide, elle est la favorite. Énarque (promotion Senghor de 2004, celle d'Emmanuel Macron), ancienne de l'AP-HP où elle était en charge de la transformation de l'établissement public de santé, Sibyle Veil, est aussi passée par le cabinet de Nicolas Sarkozy à l'Élysée. C'est une technicienne pragmatique mais aussi une politique. Elle est arrivée à Radio France en juillet 2013 avec Jean-Claude Lucciani, en provenance du cabinet d'Emmanuel Macron à Bercy. Elle est présentée comme proche du couple présidentiel.

Les autres candidats ont des profils plus familiers des médias, certains sont des professionnels bien connus et en place. Mais il y a aussi des surprises. Parmi les premiers, Bruno Delpont qui dirige la radio indépendante TSF Jazz, François Desnoyers qui fut directeur général délégué aux antennes entre mai 2009 et juillet 2010 et Guillaume Klossa, fondateur du think tank proeuropéen EuropaNova, actuel directeur de l'European Broadcasting Union (UER) qui fédère les services publicitaires audiovisuels de 56 pays et diffuse notamment l'Eurovision.

### **Auditions à partir du 9 avril**

Candidat plus politique, Christophe Tardieu est depuis 2014 directeur général délégué du Centre national du cinéma (CNC). Ce proche de Christine Albanel - dont il fut directeur du cabinet adjoint quand cette dernière était ministre de la Culture entre 2007 et 2009 -, inspecteur général des finances, a notamment été administrateur de l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles et directeur adjoint de l'Opéra de Paris.

Candidature inattendue , celle de Jérôme Batout, actuel directeur général de Publicis Media. Son profil n'est pas que politique. Ce diplômé de la LSE (Londres) et de Sciences Po Paris qui a commencé comme banquier d'affaires, a été directeur de cabinet Maurice Lévy. Il est par ailleurs conseiller éditorial de la revue Le Débat (Gallimard).

Par souci de transparence, les modalités du processus de candidature et d'élection pour le poste de PDG de Radio France ont évolué. Les «projets stratégiques» des six candidats seront publiés ce mercredi [sur le site Internet du CSA](#). La liste des candidats qui seront finalement auditionnés par le CSA sera publiée le 4 avril. «Les auditions auront lieu au cours de la semaine du 9 au 13 avril 2018 et le CSA nommera la présidente ou le président de Radio France au plus tard le 14 avril 2018», avait précisé l'autorité de l'audiovisuel le 14 février dernier.

[Alexandre Debouté](#)

**::: SOCIAL**

L'OPINION – 22/03/2018

## **10 SNCF, fonctionnaires, enseignants : grève, destination inconnue**



**Le gouvernement affronte une multiplication des conflits sociaux dans différentes catégories. S'il ne croit pas à une coagulation des mouvements, difficile de prédire la réaction des Français à la perspective d'un mouvement long et perlé**

Selon la SNCF, ce jeudi, rouleront 40 % des TGV, 25 % des Intercités, la moitié des TER et 30 % des trains en Ile-de-France. L'exécutif s'attend à une forte mobilisation, notamment chez les fonctionnaires. A Paris, deux cortèges défilent séparément, les cheminots d'un côté, les fonctionnaires (hôpitaux, enseignants...) de l'autre, pour se rejoindre à la Bastille. Mais après ?

« Ce jeudi constitue un tour de chauffe au cours duquel les syndicats vont faire vrombir le moteur le plus fort possible », résume [Pierre Ferracci](#). Ce vieux routier des conflits sociaux, patron du groupe Alpha, s'attend donc à voir du monde dans les cortèges.

Et pour cause, à la journée d'action prévue à l'origine par les fonctionnaires se sont greffés [les agents de la SNCF](#), des personnels des EHPAD, quelques associations de retraités etc. Au menu, des actions, des grèves, des manifestations, des fermetures de services publics...

Les motifs de mécontentement ne sont pas les mêmes, les dossiers différents : à la [SNCF, la transformation du rail français, sur fond d'ouverture à la concurrence, avec des modifications du statut des cheminots](#). Dans la fonction publique, le point d'indice gelé, des jours de carence supprimés, et surtout la mise en application de la promesse présidentielle de supprimer 120 000 postes sur le quinquennat... [Du côté des EHPAD et des maisons de santé, les revendications portent sur l'obtention de moyens supplémentaires alors que les conditions de travail se dégradent.](#)

C'est sur cette hétérogénéité que le gouvernement parie. Il ne croit pas à la convergence des luttes, car « il faudrait qu'il y ait convergence des problématiques et ce n'est pas le cas », expliquait Agnès Buzyn, la ministre de la Santé, dans le *JDD* ce week-end. Même réponse de la part de [Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, lundi, dans l'Opinion](#) : « ce sont plusieurs sujets différents, mais tout le monde est

[conscient que si nous ne faisons pas les réformes structurantes dont le pays a besoin, nous irons dans le mur ».](#)

A la grogne, l'exécutif répond donc légitimité démocratique à transformer le pays, et à le faire vite. Il affiche une détermination ferme à la hauteur de la lassitude des Français qui subissent au quotidien ces dysfonctionnements : retards et pannes à la SNCF, conditions d'accueil déplorables des personnes âgées et des malades, enseignants non remplacés dans les écoles, temps d'attente aux urgences etc. Et Muriel Pénicaud de souligner : « Il y a une impatience qui s'est accumulée dans des secteurs difficiles ».

Aussi, l'exécutif se présente-t-il comme confiant, serein, et à l'écoute, à la veille de ce qui ressemblera toutefois à un premier test social. « On ne peut pas avoir d'autre attitude, confie un conseiller ministériel, mais on est vigilants, forcément. Plus qu'on ne laisse paraître ».

Et pour cause, c'est bien une vive inquiétude largement partagée devant les réformes à venir, qui s'exprime. Des craintes accentuées par la méthode choisie par le gouvernement et le calendrier resserré. Le gouvernement organise des concertations [mais annonce des ordonnances à la SNCF](#), il dit favoriser le dialogue avec les agents publics, mais agite avant la discussion, [le recours à des plans de départs volontaires etc.](#) Après dix mois de pouvoir, la méthode Macron est souvent perçue comme directive et verticale.

Avec un déficit d'empathie. C'est aussi ce sentiment insupportable d'être stigmatisés, pointés du doigt comme des privilégiés, des fainéants qui nourrit la mobilisation. « Édouard Philippe a fait attention dans ses récentes expressions de modérer son discours. Mais on sait bien que le mal est fait », plaide encore un proche de l'Élysée.

Suite. Au-delà de cette journée, quelle sera la suite du mouvement ? Faut-il s'attendre à un printemps social ? [Les cheminots ont d'ores et déjà promis des débrayages étalés sur 4 mois, créant la surprise en appelant à une grève perlée – à raison de deux jours sur 5- entre le 3 avril et la fin juin](#). Dans la fonction publique, les syndicats décideront le 27 mars si oui ou non ils organisent d'autres journées d'action.

« La suite dépendra de la capacité ou non des syndicats à maintenir une ligne unitaire », explique encore Pierre Ferracci. A la SNCF, pour l'heure, le front est commun mais le mode d'action choisi illustre bien le compromis trouvé entre les partisans d'une grève dure (Sud) et les plus réformistes (Unsa et CFDT) qui ne veulent pas fermer la porte au dialogue. Dans la fonction publique, la CFDT et l'Unsa font certes bande à part, mais sept syndicats représentatifs appellent les agents à descendre dans la rue. Reste qu'avec les élections professionnelles prévues à la fin de l'année - dans la fonction publique mais aussi à la SNCF-, les syndicats devront se démarquer les uns par rapport aux autres. Et l'unité en prendra un coup.

En attendant, c'est bien un long bras de fer que les confédérations vont tenter d'imposer. « Nous sommes dans un schéma assez différent des modes d'actions durant la loi El Khomri, ou même contre la réforme des retraites de 2010 avec un enchaînement de journées d'action interprofessionnelles autour d'un mot d'ordre commun », note Stéphane Sirot, historien, et spécialiste des mouvements sociaux. Pour ce chercheur, il faut s'attendre à « des mouvements longs, médiatisés, souvent atomisés, catégoriels, avec des passerelles possibles entre eux, mais pas toujours ».

Ce qui pour l'exécutif ne sera pas plus facile à gérer. Car il s'agira de répondre à une guerre d'usure avec des fronts éclatés. Pour les désamorcer, la tentation sera forte de consentir à des gestes ici et là. Ce qu'il a fait dans le récent [conflit des gardiens de prisons, qui s'est soldé par la promesse de futures embauches](#). Ou encore dans les EHPAD, où il a fini par débloquer une enveloppe budgétaire. L'annonce d'un geste envers 100 000 retraités pénalisés par la hausse de la [CSG, après une mobilisation réussie des retraités le 15 mars dernier, en est une récente illustration](#). Qui pourrait bien donner des idées à d'autres...

Si plusieurs conflits s'installent ici et là, de façon plus ou moins intermittente, le risque est grand d'instaurer une petite musique d'insatisfaction latente dans le pays, d'irritation à l'encontre du pouvoir...

Et d'écorner petit à petit le moral du pays, au moment même [où la croissance s'installe](#). Une guerre d'usure, de tranchées fait parfois plus de dégâts qu'un choc frontal et une seule bataille. Mais cela peut aussi jouer dans l'autre sens avec une opinion publique qui peut se lasser de ces perturbations incessantes. Comme le disait Clausewitz dans *De la guerre*, la victoire revient souvent à celui qui tient le dernier quart d'heure...

**Face à la grève, le gouvernement affiche une confiance sans faille //**

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/face-a-greve-gouvernement-affiche-confiance-faille-145453>

[Fanny Guinochet](#)

**LES ECHOS – 22/03/2018**

## **11 Les quatre raisons de la grogne des fonctionnaires**



**+ VIDEO - Plusieurs décisions prises par le gouvernement d'Emmanuel Macron, dont la simple compensation de la hausse de CSG ou le rétablissement du jour de carence, ont braqué les agents de la fonction publique, qui sont appelés à la grève ce jeudi.**

A la question salariale, récurrente, se sont ajoutés parmi les sujets de mécontentement pour les fonctionnaires [la hausse de la CSG](#), le retour du jour de carence et [le « big bang » annoncé par le ministre de l'Action et des Comptes publics](#), Gérard Darmanin.

### **La rémunération**

Pendant des années, la politique salariale de l'Etat se résumait à l'évolution d'un indicateur : la valeur du point d'indice. C'est fini depuis 2010. Elle est gelée. Il y a juste eu une seule exception dont on peut dire qu'elle confirme la règle tant sa visée électoraliste était évidente : la dernière année du quinquennat Hollande a été décidée une augmentation en deux temps, le 1<sup>er</sup> juillet 2016 (+0,6 %) et le 1<sup>er</sup> février 2017 (+0,6 %).

Le gouvernement d'Emmanuel Macron n'entend pas le relever. Seule concession : le rendez-vous salarial annuel prévu initialement à l'automne a été avancé mi-juin, soit avant la rédaction du projet de budget pour 2019. Par ailleurs, les mesures visant à améliorer les carrières des agents, donc leurs rémunérations, inscrites dans l' [accord PPCR ont été retardées d'un an](#). Selon Bercy, 4,4 millions d'agents sur les 5,4 millions sont concernés par ce report, qui permettra à l'Etat d'économiser 800 millions d'euros cette année.

### **La compensation de la hausse de CSG**

Les fonctionnaires ne cotisent pas à l'assurance-chômage. Pour eux, [la hausse de la CSG](#) de 1,7 point prélevée sur leur traitement n'a donc pas été contrebalancée par la suppression de cette cotisation salariale alors que les salariés du privé bénéficient d'un gain de salaire net en deux temps, au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le gouvernement a mis en place un [mécanisme de compensation sous forme de prime](#). Mais les agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux ne bénéficient pas d'une augmentation de leur rémunération nette au contraire des salariés du privé. Alors que, pendant la

campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait promis que tous les actifs seraient traités de la même manière. Et du fait d'un bug informatique, plusieurs centaines de milliers de fonctionnaires n'ont pas bénéficié de la prime de compensation en janvier, si bien qu'ils ont même vu leur salaire baisser temporairement.

### **Le retour du jour de carence**

Le rétablissement du jour de carence n'a pas été une surprise pour les agents puisqu'il était inscrit dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron. Mais cette absence d'indemnisation du premier jour d'un congé maladie alors que François Hollande avait supprimé la mesure instaurée sous Nicolas Sarkozy est un sujet conflictuel avec les fonctionnaires. D'autant que le gouvernement a refusé de faire la moindre exception.

Le rétablissement du jour de carence entre 2012 et 2014 a eu [un impact ambivalent](#) sur les arrêts maladie des fonctionnaires, avec une réduction du nombre d'arrêts de deux jours mais pas ceux d'une seule journée. Il semble y avoir eu un phénomène de vases communicants avec les arrêts plus longs puisque les arrêts pour raison de santé d'une semaine à trois mois ont augmenté de façon significative, le taux de progression avancé étant de 25 %. L'effet majeur est en réalité financier. Gérald Darmanin a évalué à « *environ 170 millions d'euros par an* » l'économie réalisée grâce au rétablissement du jour de carence.

### **Le « big bang » annoncé**

L'annonce par le Premier ministre, Edouard Philippe, d'un [« big bang » de la fonction publique](#) ajoutée à la réflexion engagée sur les missions de service public dans le cadre d'Action publique 2022 a encore tendu la situation. L'ampleur des bouleversements dépendra bien sûr du contenu concret des mesures. Mais les principes affichés marquent une profonde rupture avec le fonctionnement actuel.

Edouard Philippe a dit le 31 janvier vouloir « assouplir » le statut des agents publics, à travers la rémunération au mérite mais aussi le [recours](#) accru aux contractuels. La décision du gouvernement de supprimer le statut des cheminots ne peut dans ce contexte qu'alimenter l'inquiétude des agents. Et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, a ajouté préparer un « plan de départs volontaires », qui a été vécu comme une provocation, même si, ensuite, la formule a été remise au placard.

**VIDEO. Réforme de la fonction publique : « Un sujet brûlant », prévient Jean-Claude Mailly (FO) // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301465634493-les-quatre-raisons-de-la-grogne-des-fonctionnaires-2163023.php>**

**Leïla de Comarmond**

**LE FIGARO – 22/03/2018**

## **12 La future réforme des retraites va-t-elle accroître les inégalités?**



## **Le Comité d'orientation des retraites s'est penché mercredi sur les effets d'un passage à un système universel, que le chef de l'État veut mettre en place. La solidarité est au cœur des enjeux.**

La future réforme des retraites va-t-elle accroître les inégalités? Les membres du Comité d'orientation des retraites (COR) se sont penchés mercredi sur ce [sujet sensible](#).

Actuellement, le système de retraite restreint les inégalités. Certes, il reproduit celles de la vie active (car il tient compte des cotisations versées, on dit qu'il est «contributif») mais en les amenuisant. En effet, il est aussi largement solidaire et opère une redistribution importante entre assurés d'une même génération. D'une part, le salaire pris en compte dans le calcul de la retraite de base est plafonné, ce qui réduit les écarts. D'autre part, de nombreux mécanismes viennent rehausser les petites retraites: minimum contributif (qui revalorise les pensions de ceux qui ont cotisé sur la base de salaires très faibles), allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ex-minimum vieillesse), droits familiaux (majoration pour enfants) et conjugaux (pension de réversion), droits accordés pendant des périodes d'interruption involontaire (chômage, maladie), etc.

Au final, «les inégalités entre retraités sont moindres que les inégalités entre actifs», a résumé Pierre-Louis Bras, président du COR, mercredi devant la commission des affaires sociales du Sénat, soulignant que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres est de 3,9 chez les actifs, alors qu'il n'est que de 3,5 chez les retraités.

Le passage à un système universel «où chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits à tous», [comme le veut Emmanuel Macron](#), pourrait potentiellement changer la donne. Le niveau des pensions serait plus directement lié à l'effort contributif, c'est-à-dire au montant des cotisations versées. Il aurait donc tendance à répercuter davantage les inégalités qu'aujourd'hui.

Toutefois, le chef de l'État a promis que le système resterait «solidaire». Et de fait, une telle décision relève de choix politiques et non de considérations techniques de calcul. Que l'on adopte un système par points à l'allemande (où le salarié acquiert des points, convertis en rente au moment de son départ) ou un système en comptes notionnels (où le salarié accumule un capital virtuel converti en pension en fonction de son espérance de vie), il sera possible de réintroduire des mécanismes de solidarité. Et donc d'accorder des points ou des euros au titre des droits liés à la solidarité.

### **Des droits réels**

Avec trois différences par rapport au système actuel. Primo, tous les droits deviendraient «utiles» et conduiraient à augmenter la pension de leurs bénéficiaires. Dans le système actuel, ce n'est pas toujours le cas: par exemple, les mères de famille ayant commencé à travailler tôt ne tirent aucun bénéfice de leur majoration de durée d'assurance pour enfant, car elles auraient eu leur nombre de trimestres même sans cela. Secundo, tout point ou tout euro accordé au titre de la solidarité à deux personnes de la même génération partant au même âge se traduirait par un même montant de supplément de retraite, ce qui n'est pas le cas actuellement. Enfin, la prise en charge par les différentes caisses de retraite ou par les organismes financeurs des droits de solidarité serait plus claire.

La réforme va donc être l'occasion de «mettre à plat le mode de financement des différents droits attribués au titre de la solidarité - dont la logique actuelle peut poser question - et de le réformer si besoin pour en renforcer la transparence et la lisibilité», indiquent les documents de travail du COR. La refonte du financement de la solidarité a ainsi été un volet important de la réforme suédoise des retraites.

[Marie-Cécile Renault](#)



### **13 Muriel Pénicaud : « Il faut parfois bousculer les corps intermédiaires »**



Aux fourneaux. Muriel Pénicaud, ministre du Travail, rend visite aux élèves de l'école Ferrandi, qui accueillait, le 18 mars, le séminaire du gouvernement.

#### **Apprentissage, formation, assurance chômage... La ministre du Travail est en première ligne sur les réformes. Entretien avec la super-DRH du gouvernement.**

Les réformes sociales du programme d'Emmanuel Macron ? C'est elle. Après les ordonnances de libéralisation du Code du travail, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, met la dernière main à l'acte II des transformations promises par le candidat avec son projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Au menu, la refonte de [la formation professionnelle](#), [de l'apprentissage](#) et [de l'assurance chômage](#), trois chantiers déterminants pour faire baisser vraiment le chômage en [France](#). À l'image du reste du gouvernement, l'ancienne DRH a mené ses concertations tambour battant, au risque de s'aliéner les partenaires sociaux, épuisés par le rythme imposé par la Rue de Grenelle. Entretien avec une pièce maîtresse du dispositif macronien.

**Le Point : Vous présenterez fin avril un projet de loi qui réforme l'assurance chômage, l'apprentissage et la formation professionnelle. En quoi ce texte équilibre-t-il les ordonnances de réforme du marché du travail ?**

**Muriel Pénicaud :** Notre ambition est de construire un modèle de flexisécurité à la française en alliant liberté et protection. Mais c'est une caricature de dire qu'on a fait la flexibilité avant la sécurité. La réforme du Code du travail conditionne l'agilité des entreprises, nécessaire pour leur permettre de conquérir des marchés et créer des emplois, au renforcement du dialogue social. Rappelez-vous aussi qu'on a créé un droit opposable du télétravail dans les ordonnances. C'est une grande innovation dans un contexte de temps de transports souvent long et difficile. On ne peut pas simplifier l'apport de nos réformes par seulement plus de liberté pour les entreprises et plus de protection pour les salariés : protéger et libérer, c'est une demande qui émane des deux parties, et auxquelles nous nous efforçons de répondre.

#### **Comment ça ?**

Le fil conducteur de toutes ces réformes, c'est le travail. Le travail n'est pas simplement un facteur de production, c'est aussi un facteur d'émancipation et de lien social, il est au fondement de la société avec la culture et l'éducation. Il y a de la souffrance au travail quand il n'a plus de sens ou que les salariés ne sont pas en situation de produire un travail de qualité. Le travail doit avoir du sens, rendre fier et permettre l'intégration sociale. Il doit redevenir un facteur d'émancipation. Notre transformation de la formation professionnelle permettra aux salariés de moins subir les changements technologique et écologique, et de pouvoir choisir sa voie grâce à un compte personnel de formation dont ils auront le contrôle. C'est difficile de faire un travail que l'on n'aime pas, mais ce qui est inacceptable, insupportable, c'est de se sentir prisonnier de cette situation. Le but de notre réforme de la formation, c'est de donner à chacun la liberté d'évoluer et de changer de métier, de choisir librement une formation qualifiante et pas simplement celle qui lui permet de s'adapter à son poste de travail. L'investissement dans la formation pourra être cofinancé par l'entreprise et les salariés. C'est une émancipation individuelle garantie collectivement, car il y aura un droit d'accès gratuit à un conseiller en évolution professionnelle. Les salariés à mi-temps, qui sont à 80 % des femmes, auront autant de droits que ceux à temps plein afin de pouvoir sortir de leur trappe à emploi souvent moins rémunéré et moins valorisé.

## Quand sentira-t-on l'effet de vos réformes ?

On a commencé à sentir les effets de la réforme du Code du travail et de la baisse de l'impôt sur les sociétés dès l'automne, avec le retour de la confiance des investisseurs et des TPE-PME, [qui embauchent beaucoup](#). Le deuxième effet sera encore plus profond, car il passe par un dialogue social plus fructueux dans les entreprises. Il y a beaucoup plus de grain à moudre dans chacune d'elles si les dirigeants et les organisations syndicales jouent le jeu du dialogue social et économique. Le plein effet se ressentira après les élections professionnelles qui auront lieu au plus tard dans les deux ans selon les entreprises. Je dis aux entreprises, aux organisations syndicales et aux salariés : emparez-vous de la liberté que la réforme du Code du travail vous donne, négociez le contrat social de l'entreprise pour avoir un droit du travail plus adapté aux attentes des salariés et aux besoins de l'entreprise, pour plus de croissance, d'emploi et de progrès social. Vous avez désormais les moyens de vous adapter, ne restez pas passifs !

## Et sur l'apprentissage ?

Sept apprentis sur dix sont en emploi après leur apprentissage. Notre réforme va lever les freins essentiels pour développer cette voie d'excellence en France ! Beaucoup de jeunes et leurs familles ont une image imprécise de l'apprentissage, voire négative. Avec [Jean-Michel Blanquer](#), ministre de l'Éducation nationale, et Frédérique [Vidal](#), ministre de l'Enseignement supérieur, nous allons rendre accessibles aux jeunes les informations qui leur permettront de faire un choix éclairé sur leur orientation. Comment ? En publiant pour chacune des filières (lycée professionnel, CFA, enseignement supérieur en alternance) le taux d'accès au diplôme, le taux d'insertion dans l'emploi, le montant du premier salaire... Il faut faire savoir qu'un soudeur dans l'aéronautique gagne très bien sa vie ! La réforme de l'apprentissage nous permettra également de revaloriser le statut de l'apprenti ainsi que sa rémunération. Demain, les jeunes apprentis de 15 à 20 ans auront 30 euros supplémentaires chaque mois. Avec la croissance qui repart, nous devons saisir toutes les opportunités pour former nos jeunes et aider les entreprises à trouver la main-d'œuvre dont elles ont besoin.

## Qu'en est-il de la formation professionnelle ?

Le compte personnel de formation devra être accessible par une application avant fin 2019, directement en euros. Elle permettra de consulter les avis de ceux qui ont suivi la formation, de connaître le taux d'insertion dans l'emploi, de la réserver et de la payer. Chacun disposera de 500 euros par an pour se former, jusqu'à 5 000 euros au bout de dix ans. Les moins qualifiés, eux, auront droit à 800 euros par an, jusqu'à 8 000 euros au bout de dix ans. Tous les salariés vont ainsi réaliser qu'ils peuvent acquérir une qualification reconnue. Un assistant mécanicien qui voudra devenir pâtissier ou codeur pourra par exemple passer son diplôme sans que personne puisse l'empêcher de le faire. Autrement dit, nous armons les individus pour évoluer dans une société de connaissances en pleine mutation. Aujourd'hui, les salariés de TPE-PME ont deux fois moins de chances que ceux des grandes entreprises de se former, et c'est aussi vrai pour les ouvriers et les employés par rapport aux cadres. La réforme va contribuer à corriger ces injustices, car la France n'a aucun avenir si elle se spécialise sur les produits et services low cost.

**Quid de l'assurance chômage ? [Emmanuel Macron](#) avait promis un système universel. Au bout du compte, 30 000 démissionnaires auront droit au chômage chaque année et à peu près autant d'indépendants, qui n'auront droit qu'à 800 euros. C'est une réforme à minima ?**

À l'avenir, les gens passeront de plus en plus d'une entreprise à l'autre et d'un statut à l'autre. Or, toutes nos protections sociales (retraite, assurance chômage, etc.) ont été conçues par statut. L'universalité consiste à attacher les protections aux personnes par un filet de sécurité. C'est ce que nous faisons. Les démissionnaires indemnisés seront peut-être plus nombreux. Il est normal de leur demander un projet comme une création d'entreprise, une reconversion ou une formation longue, afin d'éviter les démissions coup de tête, qui peuvent déboucher sur du chômage de longue durée. Pour les indépendants, ça leur permettra de se retourner, sans augmenter leurs cotisations.

## **Sur la gouvernance du système d'assurance chômage, l'État a-t-il repris la main, comme Emmanuel Macron l'avait annoncé ?**

Nous n'allons pas étatiser le système, mais instaurer un cadrage de la trajectoire financière de la convention négociée entre les partenaires sociaux. L'État pourra aussi fixer des objectifs sur les sujets sur lesquels il souhaite voir des changements. Si ces conditions ne sont pas remplies, la convention ne sera pas agréée et ce sera l'État qui définira les règles de l'assurance chômage. Il faut rappeler que l'État garantit la dette de l'assurance chômage (33 milliards d'euros) et que c'est désormais la fiscalité, donc la solidarité nationale, qui remplace les cotisations des salariés.

## **Pourquoi rechignez-vous à appliquer le bonus-malus promis par Emmanuel Macron aux entreprises qui abusent des contrats de travail précaires, comme les CDD ?**

Nous avons fixé un objectif : réduire la précarité et les comportements d'entreprises qui coûtent cher à l'assurance chômage et donc à tous les Français. Nous avons proposé un moyen pour y parvenir : le bonus-malus. Syndicat et patronat nous proposent une autre méthode pour atteindre l'objectif. Or, le dialogue social, c'est aussi prendre en compte les propositions. C'est ce que nous faisons. Et si cela ne marche pas, nous prévoyons dans le texte la possibilité d'instaurer par décret le bonus-malus sur les cotisations des entreprises pour lutter contre la précarité excessive dès le début de 2019 en cas d'échec des négociations. Jusqu'à présent, le droit était tellement rigide que les entreprises choisissaient massivement les CDD et l'intérim. Avec les ordonnances qui donnent de l'agilité interne aux entreprises à travers le dialogue social, la flexibilité externe – qui coûte extrêmement cher à l'assurance chômage – est moins nécessaire.

## **Jean-Claude Mailly, de FO, a décidé, à la veille de sa retraite, de revêtir l'habit de réformateur... Cela vous a bien aidée à faire passer vos réformes.**

Force ouvrière fait partie des syndicats réformateurs. La présidentielle a eu lieu il y a moins d'un an et le programme d'Emmanuel Macron était très clair. N'oublions pas que la vision transformatrice d'Emmanuel Macron s'est opposée au deuxième tour de l'élection présidentielle au Front national et que les Français ont choisi. Pour Jean-Claude Mailly, ce contexte-là a probablement joué. Les organisations qui croient, comme la CGT, que se raidir permet de protéger les salariés, se trompent. Il vaut mieux privilégier une approche négociée, régulée, plus ouverte, si on veut que la France grandisse et que le chômage recule. Ce qui ne veut pas dire être d'accord sur tout, évidemment.

## **Pour le leader de la CFDT, Laurent Berger, « la méthode Macron, c'est : vous discutez et je tranche, et personne ne sait de quel côté ça va tomber »...**

Il faut écouter l'ensemble des déclarations de Laurent Berger, pas une seule ! Je respecte profondément son approche et son engagement à la tête de la CFDT qui est le premier syndicat des salariés du secteur privé. Je connais les partenaires sociaux depuis plus de vingt ans. Il n'y a pas de faux-semblants, on se dit les choses. C'est une question de partage entre la démocratie sociale et la démocratie politique. Les sujets qu'on a discutés avec les partenaires sociaux touchent au monde de l'entreprise, mais pas seulement : ils nécessitent de prendre aussi en compte l'intérêt général. Et l'intérêt général relève du gouvernement et du Parlement élu par le peuple, même s'ils n'en ont pas le monopole. Pour l'atteindre, il faut parfois bousculer les corps intermédiaires. Sur la formation professionnelle par exemple, il était très difficile de demander aux organisations de révolutionner le dispositif qu'elles gèrent elles-mêmes... C'est pourquoi c'est nous qui le faisons.

## **À quoi doivent servir les syndicats ?**

La transformation du syndicalisme, des salariés comme patronal, est un grand défi pour la France. On n'aime pas le compromis social, à la différence de l'Allemagne, du Danemark ou de la Suède. L'évolution de la société française contraint les syndicats à apporter plus ; ils ne peuvent pas se limiter à collecter ou à gérer des taxes, comme c'est le cas aujourd'hui pour la formation, car cela ne crée aucune valeur ajoutée pour les salariés et les entreprises.

## **Les fonctionnaires, les cheminots manifestent ou font grève. Ne craignez-vous pas une agrégation des conflits sociaux ?**

En réalité, les situations sont très différentes. Vu [la méthode employée par les syndicats de cheminots, qui pénalisent les usagers](#), je ne suis pas sûre que cela soit apprécié de l'opinion publique. Le nouveau droit au télétravail, qui fait partie de la loi sur le renforcement du dialogue social, permettra, je l'espère, [d'atténuer les difficultés de transport rencontrées par les salariés](#). Quant à la fonction publique, sa modernisation est nécessaire pour qu'elle soit plus efficace et au service des citoyens. Cela passe par des agents formés, motivés et reconnus.

## **N'avez-vous pas sous-estimé [l'effort demandé aux retraités par la hausse de leur CSG](#) ?**

Il faut bien comprendre que la France a le taux de taxes et d'impôts le plus élevé d'Europe. L'objectif annoncé pendant la campagne présidentielle était de valoriser le travail, redonner du pouvoir d'achat aux actifs et faire baisser le chômage. La suppression de la cotisation salariale de l'assurance chômage est compensée par un effort de tous ceux qui paient la CSG, retraités ou non, sauf pour ceux qui ont les plus faibles revenus.

Cette hausse de la CSG va être compensée par la suppression progressive de la taxe d'habitation. La difficulté, c'est que les retraités n'ont pas encore vu cette économie-là. Cela demande de la patience et de la confiance, mais le sens profond de cette réforme, c'est de mieux rémunérer l'effort des 19 millions salariés, qui travaillent dans un contexte économique et social plus difficile qu'il y a 10, 20 ou 30 ans. Tout le monde le sait et peut le comprendre. Et c'est cela qui permet de payer les retraites !

## **Vous vous réjouissez des créations d'emplois l'année dernière, au plus haut depuis 2007. Merci, François Hollande, non ?**

Le CICE est l'un des éléments qui ont contribué à diminuer le coût du travail, mais la baisse de charges structurelles qui arrive l'année prochaine sera plus efficace, plus durable. Il y a aussi des effets de confiance sur le marché du travail liés à l'élection d'Emmanuel Macron, à la baisse de la fiscalité et aux ordonnances travail. On le voit auprès des TPE, des PME, des investisseurs par exemple. Toute l'Europe crée de l'emploi, dans un contexte de reprise de la croissance. Je me réjouis, mais avec prudence. Il faut rester mobilisés, il y a encore 2,7 millions de chômeurs.

## **Que faire de la cagnotte liée à un déficit meilleur que prévu ?**

Il n'y a pas de cagnotte. Comment peut-on dire cela, quand la France est endettée à près de 100 % du PIB ? Il ne faut pas reproduire le yoyo budgétaire des années passées et changer de cap dès qu'une bonne nouvelle tombe, car la dette, c'est une dépendance. Si les taux d'intérêt remontent, ce sera même une grosse fragilité pour le pays. Ce n'est qu'en étant plus efficaces dans les dépenses publiques, qu'on dégagera des marges de manœuvre pour financer d'autres programmes dans le futur.

## **Dans son champ d'action, le ministère du Travail a mis sur les rails les grandes réformes annoncées par Emmanuel Macron dans son programme. Qu'allez-vous faire, maintenant ?**

Quand on fait voter une loi, on n'a fait que 50 % du travail. À partir de la fin de l'année, nous devons nous occuper de la mise en œuvre de tout ce qu'on a fait, veiller à l'exécution sur le terrain, inciter les organisations syndicales, les salariés, les demandeurs d'emploi, les entreprises, les régions, à se saisir des nouvelles mesures. En parallèle, nous allons agir pour l'égalité hommes-femmes, les demandeurs d'emploi handicapés, mettre en place le plan de formation des chômeurs et des jeunes décrocheurs... Nous avons aussi un agenda international. Il faut instaurer une dimension sociale plus forte en Europe, nous sommes favorables à une convergence, à terme, des systèmes de rémunérations. La régulation sociale est nécessaire pour rendre juste et acceptable la mondialisation.

## **Dans le champ social, il y a la réforme des retraites à venir, qui s'annonce déjà explosive...**

C'est un beau chantier que lancera en 2019 la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, avec Jean-Paul Delevoye. Comme vous le savez, il y a beaucoup de systèmes de retraite différents. Il faut donc faire des simulations pour mesurer les conséquences économiques et sociales de tel ou tel choix. Ce n'est qu'après qu'on pourra présenter des options aux partenaires sociaux. Le rapport entre le niveau des cotisations et la retraite devrait être au cœur des discussions.

**Le risque, si vous échouez, c'est qu'aux prochaines élections, les européennes, les partis populistes s'imposent.**

Les élections européennes arrivent vite par rapport à l'agenda des réformes et suite à l'élection du président de la République, dans un contexte marqué par le Brexit et par l'incertitude sur ce qui va se passer en Italie après les élections. Nous allons prendre le temps de discuter avec les citoyens sur leurs craintes et attentes vis-à-vis de l'Europe. C'est la seule voie pour barrer la route au populisme. Notre position est claire : plus d'Europe, mais mieux d'Europe, car cette Europe-là est insatisfaisante, sur les sujets de santé, de mobilité, de la protection sociale, de l'emploi et de la formation pour les jeunes par exemple. Aujourd'hui, l'Europe est perçue comme une bureaucratie, même s'il ne faut pas oublier que c'est aussi parce que la France a surtransposé toutes les directives européennes. Quand il y avait une page de règlement européen, on en faisait quatre pages en droit français ! Il faut que l'Europe parle aux citoyens, il faut donc des programmes qui touchent les citoyens, comme Erasmus. D'une certaine façon, on n'a pas le choix, on doit réussir pour la France et les Français, et pour l'Europe, car les deux destins sont intrinsèquement liés, comme ils l'ont toujours été.

Propos recueillis par [Marc Vignaud](#)

## ∴ POLITIQUE

LE FIGARO – 22/03/2018

### 14 Castaner réorganise la direction de LaREM



**Le chef de file des macronistes cherche à imprimer sa marque au sein du mouvement et aussi à en améliorer l'efficacité.**

Un cadre macroniste se souvient: quand [Christophe Castaner a pris les rênes du mouvement La République en marche \(LaREM\), en novembre](#), il a fait comprendre au QG que «personne n'était irremplaçable». La phase d'observation et d'évaluation semble arriver à son terme. Selon nos informations, le délégué général s'apprête à réorganiser la direction et le fonctionnement du parti présidentiel. Un mini-remaniement stratégique se profile rue Sainte-Anne. «Il s'agit d'ajustements fonctionnels, aucun licenciement n'est envisagé», assure toutefois l'entourage du secrétaire d'État.

À un an des élections européennes, Castaner cherche le modèle le plus opérationnel possible. Dans cette perspective, il a récemment recruté un directeur de cabinet, François Blouvac, ancien collaborateur de Jean-Marc Ayrault à Matignon. Celui-ci, issu comme Castaner de la mouvance rocardienne, a pris ses fonctions le 1er février. «Il prend beaucoup d'initiatives et d'épaisseur politique au sein du mouvement», constate un permanent du parti. Le pôle politique de LaREM a vocation à être renforcé.

Après avoir installé, lundi soir, un comité de campagne pour les élections européennes, où tous les ministres encartés LaREM ont vocation à siéger, [Castaner veut aussi créer un pôle Europe au sein du mouvement](#).

Les missions de l'actuel directeur général, Stéphane Roques, un ancien cadre de Médecins sans frontières recruté cet été, pourraient évoluer pour se concentrer sur les fonctions support, où LaREM pâtit de sérieuses lacunes. «Il faut davantage de fluidité, de liens et de communication entre les équipes», constate un responsable interne. «Il s'agit de renforcer la prise de décision et l'efficacité générale», confie une dirigeante macroniste. Tous font comprendre que le fonctionnement interne de LaREM, qui revendique près de 400.000 adhérents, n'est pas simple. Mais personne ne souhaite vraiment s'attarder sur ce sujet sensible.

### **Un siège trop exigu**

L'organisation du [premier conseil du mouvement, qui s'est tenu en novembre, à Lyon](#), avait suscité de nombreuses critiques. Le président de la République aurait été lui-même déçu du manque de dynamique envoyé par l'événement.

Castaner cherche aussi à imprimer sa marque au sein du mouvement. Un nouveau déménagement du parti, [qui s'est installé cet été dans le deuxième arrondissement de Paris](#), est toujours dans les tuyaux. Les locaux actuels, un hôtel particulier de 1000 mètres carrés seraient devenus trop exigus pour accueillir tout le personnel. «Il faut aussi que le mouvement devienne plus politique», plaide un parlementaire. Les chantiers ne manquent pas pour Castaner.

### **Castaner veut une «nouvelle majorité d'idées» en Europe**

Le délégué général de La République en marche (LaREM) Christophe Castaner a présenté mercredi la stratégie et le calendrier du mouvement présidentiel pour les élections européennes de 2019. L'ambition de LaREM est de «construire au Parlement européen une nouvelle majorité d'idées pour bâtir une Europe qui protège, celle que le président de la République a esquissée dans son discours de la Sorbonne». «Nous refuserons les postures pour ou contre l'Europe.»

Castaner a critiqué les partis traditionnels qui «trop souvent ont recyclé au Parlement européen» des responsables politiques qui ont déjà été «sanctionnés dans un scrutin national». «Telle ne sera pas notre méthode», a affirmé le secrétaire d'État.

LaREM fera campagne sur le territoire à travers la «Grande marche pour l'Europe», pendant six semaines, mais aussi au niveau européen. 1000 départs de porte-à-porte sont prévus dès samedi, une dizaine de ministres seront mobilisés, et environ 200 parlementaires. Cette consultation doit permettre d'établir une plateforme, à l'automne, pour dialoguer avec des éventuels partenaires européens. «Notre approche doit être la plus large possible, je ne veux pas imposer de ligne aux alliés», a expliqué le patron des Marcheurs, remettant la question de la constitution de la liste, qui devra «incarner le renouvellement des visages» à plus tard.

[Mathilde Siraud](#)

**::: INTERNATIONAL**

**LE FIGARO – 22/03/2018**

## 15 Merkel promet de lutter contre les divisions de l'Allemagne



**Dans son discours de politique générale, la chancelière s'est fixé comme objectif «la cohésion sociale» du pays.**

D'abord, elle a constaté qu'une rupture s'était produite. Pour [son quatrième discours de politique générale](#), une semaine après sa nomination officielle et six mois après les élections législatives, Angela Merkel a voulu porter un regard lucide sur l'Allemagne. «Quelque chose s'est passé», a-t-elle noté mercredi devant les députés du Bundestag, en prenant acte du résultat décevant de la CDU/CSU et du SPD lors du scrutin, et des difficultés à former un gouvernement. La chancelière, qui a tracé les perspectives de son action pour les années à venir, est consciente de commencer son mandat en position difficile.

«Bien que notre pays se porte bien, beaucoup de gens sont inquiets», a observé Angela Merkel. «Le pays est divisé, le ton des échanges est devenu plus rugueux», a-t-elle ajouté. À sa droite, sur les bancs de l'AfD, les députés de la droite radicale trépignent. «Pour la première fois, vous reparlez des Allemands, c'est un succès de l'Alternative für Deutschland», s'enorgueillit son chef de file Alexander Gauland en interpellant la chancelière.

Pour son dernier mandat, Angela Merkel s'est fixé un objectif: surmonter les nouvelles fractures de la société et assurer la «cohésion sociale». La chancelière est convaincue de pouvoir encore incarner le point de stabilité du pays comme d'être capable de surmonter les contradictions dans sa politique ou dans sa majorité.

### **Réveil de la question identitaire**

L'instabilité financière en Europe, la menace terroriste et la crise migratoire ont déstabilisé le pays, a-t-elle cité notamment. Mais ces épreuves, qui ont marqué ses trois mandats, l'obligent désormais à un bilan, en particulier de sa politique d'accueil des réfugiés. Si la chancelière esquisse un mea culpa sur la lenteur de l'Europe à réagir, ou si elle admet que l'État n'était pas préparé à une telle charge, elle porte un regard distant sur les polémiques qui ont entouré ses décisions. «Une phrase aussi banale que “nous y arriverons” est devenue un point de cristallisation» sur «ce que nous voulions réussir ensemble», s'est-elle étonnée. Elle ne regrette aucun de ses choix, y compris l'accord avec la Turquie pour juguler le flux migratoire. Sans craindre d'être en porte-à-faux, Angela Merkel en a profité pour condamner [l'offensive militaire «inacceptable» de la Turquie contre les troupes kurdes à Afrine](#).

L'accueil de plus d'un million de réfugiés en deux ans a réveillé la question identitaire en Allemagne. Angela Merkel a dû accepter sous la pression de ses alliés conservateurs bavarois [la création d'un ministère de la Patrie](#). Mais dans son discours, elle a recadré son dépositaire, Horst Seehofer, qui avait déclaré la semaine dernière que «l'islam n'appartenait pas» à la culture allemande. Quelques jours après l'intronisation du gouvernement, la phrase avait sonné comme une provocation vis-à-vis d'Angela Merkel. «Le caractère judéo-chrétien de notre pays ne fait aucun doute», a-t-elle répondu. Mais avec plus de 4 millions de musulmans sur son territoire, «l'islam est aussi devenu entre-temps une part de l'Allemagne», a-t-elle ajouté. Sur les bancs du gouvernement, le ministre de l'Intérieur, Horst Seehofer, s'est contenté de sourire.

La question religieuse n'est pas la seule à fracturer l'Allemagne. Angela Merkel a aussi évoqué l'inégale répartition des richesses, en souhaitant que «la prospérité bénéficie à tous», ou encore la justice entre

les générations, dans ce pays vieillissant. Elle a défendu les futures mesures de son gouvernement en faveur des familles, [des retraités ou des soins aux personnes âgées](#). Elle a visé «le plein-emploi en 2025». Pour y parvenir, l'Allemagne devra surmonter le défi de l'économie numérique ou s'assurer de la stabilité à long terme de l'Europe. Angela Merkel a promis «des décisions en juin» pour [relancer l'Europe](#).

Après avoir évoqué ces changements d'époque, Angela Merkel s'est toutefois permis un clin d'œil, en saluant sa longévité. Elle a cité sa première déclaration générale, en 2005: «Laissons-nous surprendre par ce qui est possible», avait-elle déclaré. Elle veut croire que la phrase est toujours d'actualité. La méthode Merkel ne changera pas.

[Nicolas Barotte](#)

## LE POINT – 22/03/2018

### 16 Gafa : une taxe peut en cacher une autre !



**Pierre Moscovici dévoile le projet de la Commission européenne pour moderniser l'impôt sur les sociétés et mettre à contribution les géants du numérique.**

C'est une semaine riche en invention fiscale en Europe ! Pas moins de deux taxes pour le prix d'une vont être débattues au sein des instances européennes ces jours-ci. Après des années d'évasion fiscale massive, l'[Europe](#), poussée par l'opinion publique, se réveille... un peu en désordre. [Pierre Moscovici](#) a dévoilé ce mercredi la proposition de la Commission afin de moderniser les critères de l'impôt sur les sociétés et ainsi mieux mettre à contribution les géants du numérique précisément dans les pays où ils réalisent leur chiffre d'affaires et non dans des paradis fiscaux...

C'est la « présence numérique imposable » qui est ainsi traquée dans le cadre de la directive Accis (assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés). Les équipes du commissaire européen aux Affaires économiques et financières, appuyé par le collège des commissaires, ont ainsi défini trois critères : un nombre minimum de 100 000 utilisateurs du service, 7 millions d'euros de chiffre d'affaires (des revenus générés par la publicité en ligne ou les abonnements) et 3 000 contrats passés ou comptes créés par l'entreprise dans le pays. Ce dernier critère permet ainsi d'atteindre les acteurs numériques du « B to B » (business to business). Les seuils fixés pour chaque critère évitent d'éreinter les start-up en développement.

#### **Moderniser l'impôt sur les sociétés**

Ces trois critères – nombre d'utilisateurs, revenus générés, et nombre de contrats signés – viendraient ainsi remplacer la vieille définition de « l'établissement stable » qui permettait jusqu'ici de localiser une activité commerciale à travers le nombre de ses salariés, son siège ou ses immeubles. « Il est tant désormais de construire une définition de l'impôt sur les sociétés adaptée à l'économie dématérialisée du XXI<sup>e</sup> siècle », explique Pierre Moscovici qui a mené ces travaux en parallèle de ceux de l'OCDE. Ce n'est que le début d'un long combat, car l'Europe va devoir batailler au sein de l'OCDE pour convaincre les [États-Unis](#) de rallier sa définition. Il est important, en effet, que tous les pays tombent d'accord afin d'éviter une dommageable double imposition des multinationales du secteur du numérique...



Précision importante : chaque pays européen demeure libre de fixer le taux de l'imposition sur les sociétés. L'harmonisation ne porterait que sur l'assiette fiscale et sa géolocalisation de manière à ce que les acteurs du numérique paient l'impôt dans le pays où ils engrangent des recettes. La Commission formule cette proposition à la veille du sommet européen qui se tient à Bruxelles les 22 et 23 mars. Ce conseil examinera par ailleurs un second projet fiscal : la taxation du chiffre d'affaires des Gafa. Ce second projet, porté par la [France](#), l'[Allemagne](#), l'Italie et l'Espagne, est très différent de la modernisation de l'impôt sur les sociétés. Cette taxe serait [fixée à un taux minime \(entre 3 et 4 %\) du chiffre d'affaire des acteurs du numérique](#). Elle se veut plus simple et plus rapide à mettre en œuvre et prétend être une solution « provisoire » en attendant que le nouvel impôt sur les sociétés – plus long à adopter – entre en vigueur. La « petite taxe » ne frapperait le chiffre d'affaires des Gafa qu'au-dessus d'un certain seuil (750 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel mondial et des recettes de 50 millions d'euros en Europe).

## Critiques

Comme toujours, en ce qui concerne les affaires européennes, il faut s'armer de patience. À ce stade, le Conseil européen va prendre acte de la proposition de la Commission. L'assiette consolidée exigera plus tard une négociation européenne sur ses contours exacts, probablement à la fin de l'année 2018. L'accord politique pourrait être obtenu début 2019. Il faudra ensuite un certain nombre de travaux techniques pour rendre applicable la collecte de ce nouvel impôt sur les sociétés. Si bien que ce n'est qu'au mieux en 2020 que l'Union européenne peut espérer la mise à contribution effective des géants du numérique à l'occasion d'un exercice plein ou partiel. En attendant, la taxe temporaire sur le chiffre d'affaires pourrait faire la jonction. Il ne faut pas en attendre de miracle : cette seconde taxe ne rapportera que cinq à huit milliards d'euros par an.

Cette double démarche est assez complexe et suscite des critiques sévères. « Cette taxe sur le chiffre d'affaires est un faux-semblant, une voie sans issue. Cette affaire va nous faire perdre du temps, » tranche l'eurodéputé Alain Lamassoure (PPE), auteur avec son collègue Paul Tang (social-démocrate), d'un rapport remarqué sur la fiscalité des acteurs du numérique. Le temps que les 27 se mettent d'accord sur les modalités précises de la taxation du chiffre d'affaires, la discussion sur la directive Accis – bien plus importante en termes de recettes fiscales – sera différée d'autant...

## Le Luxembourg enfin favorable à une imposition des Gafa

Depuis 20 ans, ce sont des dizaines et des dizaines de milliards d'euros que les Gafa auraient dû acquitter auprès des différentes administrations fiscales européennes. La directive Accis, si elle va à son terme, aurait le mérite de mettre fin à la concurrence fiscale des États membres, dont les géants du numérique ont joui au détriment de leurs concurrents physiques et des contribuables européens. La Commission a commencé à frapper fort cette concurrence déloyale. Mais il faut regarder les choses en face, ce ne sont pas les amendes record infligées par la Commission à Google ou Apple qui pourront compenser ce préjudice...

Notons une bonne nouvelle à la veille du sommet européen qui doit débattre de la fiscalité des Gafa, le Luxembourg ne semble plus un obstacle au compromis politique. Son Premier ministre, Xavier Bettel, en visite en France, a déclaré, lundi, au micro de RTL : « Nous sommes pour une imposition des Gafa... » Toutefois, il s'inquiète d'une riposte américaine. Reste à convaincre Leo Varadkar, le Premier ministre irlandais, Mark Rutte, son homologue des Pays-Bas et Joseph Muscat, le chef du gouvernement maltais. Réunis récemment par Pierre Moscovici à Bruxelles, les géants du numérique ont été prévenus : « Si un impôt commun à l'Europe n'aboutit pas, vous ramasserez 28 taxes différentes avec autant de frais administratifs et juridiques à chaque fois. » Du reste, dans la réalité, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, la République tchèque, la Hongrie, le Portugal, la Roumanie et la Slovaquie ont soit un projet de taxe, soit déjà élaboré une taxe sur la Gafa... Mais tous semblent avoir compris que la seule réponse pertinente face à des géants qui se jouent des frontières consiste à élaborer un seul outil fiscal continental.

Par [Emmanuel Berretta](#)

## 17 Guerre commerciale : Washington ménage l'Europe



**Après deux jours d'intenses tractations avec l'administration américaine, la commissaire européenne au commerce, Cécilia Malmström, aurait décroché une exemption totale pour l'UE des taxes sur l'acier et l'aluminium.**

Fumée blanche. Selon nos informations, la commissaire européenne au commerce Cécilia Malmström, de retour de Washington jeudi 22 mars après deux jours d'intenses discussions avec l'administration Trump, aurait décroché une exemption totale pour l'Union européenne (UE), qui devrait donc échapper aux taxes sur ses exportations vers les Etats-Unis de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium vers les Etats-Unis. Donald Trump avait brandi cette menace le 8 mars et donné 15 jours à Bruxelles pour négocier une exemption.

*« Les 28 Etats européens devraient tous bénéficier de cette exemption, mais on ne sait pas encore si elle est temporaire ou définitive »,* soulignait une source européenne jeudi matin. *« Il a été en outre décidé que soit créé entre Américains et Européens un groupe de haut niveau pour discuter plus largement des sujets commerciaux, du déficit commercial des Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe, des tarifs bilatéraux entre UE et Etats-Unis et de la question des surcapacités chinoises »,* ajoute cette source.

Les Européens, certainement soulagés d'éviter au moins momentanément une guerre commerciale ouverte avec leur principal allié au niveau international, s'attendaient à ce que Donald Trump confirme leur exemption jeudi soir, heure de Bruxelles. Probablement au moment où le président américain confirmera, a contrario, des sanctions commerciales contre la Chine qu'il accuse de vol de propriété intellectuelle.

L'agence Reuters avait rapporté la semaine dernière que le président américain voulait imposer jusqu'à 60 milliards de dollars (49 milliards d'euros) de droits de douanes sur des importations de produits chinois. La décision américaine s'appuiera sur la Section 301 du Trade Act, la loi de 1974 sur le commerce, qui autorise le président américain à prendre des mesures de rétorsion contre un pays tiers en cas de conflit commercial, a précisé un responsable de l'administration Trump jeudi.

Ces dernières heures, les signaux positifs s'étaient multipliés à Bruxelles même si les experts et les politiques restaient excessivement prudents, tous redoutant le caractère jugé imprévisible du président américain. *« Je pense que nous avons réellement une chance d'éviter cette entrée en vigueur, si les Etats-Unis et l'Allemagne sont disposés à reconnaître ensemble ce qui est important »,* a ainsi déclaré jeudi matin Peter Altmaier, le ministre du commerce allemand sur la chaîne de TV publique allemande ARD.

### « **Changement de logiciel européen** »

La veille, Cécilia Malmström, avait posté quelques tweets rassurants depuis Washington, où elle avait été dépêchée en début de semaine pour discuter d'une exemption pour l'ensemble de l'Union européenne (UE), sur le mode de celles dont ont bénéficié le Canada et le Mexique.

« Bonne rencontre ici avec le secrétaire au commerce Wilbur Ross. Nous avons décidé de lancer immédiatement un processus de discussion avec le président Trump et son administration sur le sujet commercial », soulignait la Suédoise. « Avec l'intention d'identifier des résultats acceptables pour tout le monde le plus vite possible »...

Donald Tusk, le président du Conseil se montrait lui aussi « prudemment optimiste » mercredi, alors que depuis le Parlement européen, Jean-Luc Demarty, le patron de la direction générale du commerce de la Commission, insistait quand même sur des exemptions « loin d'être sûres ». La vérité, insistaient les diplomates européens ces derniers jours, c'est que personne n'a de certitudes car « c'est Trump lui-même qui prendra la décision. »

La fermeté de la réaction européenne à Trump depuis début mars a-t-elle payé ? Il est vrai que les Européens, pourtant souvent divisés sur les questions commerciales, n'ont pas desserré les rangs ces derniers jours. Ils ont laissé la Commission s'exprimer en première ligne, respectant ses attributions, les Etats membres ayant depuis longtemps accepté de mutualiser leur politique commerciale.

Par ailleurs, l'institution, si souvent dans la demi-mesure, s'est montrée prête à aller à l'épreuve de force avec Washington. Cette prompt réaction « est encourageante. Il y a un changement de logiciel européen », jugeait t-on ces derniers jours à l'Elysée, alors qu'Emmanuel Macron réclame depuis plusieurs mois une Europe plus protectrice.

Bruxelles s'était dite en mesure d'activer rapidement une procédure de sauvegarde, dans le cadre de laquelle elle avait déjà dressé une longue liste de produits d'importation américains à taxer à l'arrivée aux frontières de l'Union : aciers, mais aussi produits agricoles, Harley Davidson, etc. pour une valeur totale de 2,8 milliards d'euros annuels.

Elle se tenait également prête à lancer des enquêtes anti-dumping sur l'acier, afin de vérifier si l'Europe n'allait pas être menacée par les flux d'importations à la recherche d'autres débouchés que les Etats-Unis. Les aciéristes européens, qui exportent assez peu vers les Etats-Unis (6 milliards de dollars en 2017), craignent surtout d'être soudain submergés par des produits chinois à bas coûts.

C'est aussi certainement l'argument européen selon lequel le principal problème des Américains, c'était la Chine, qui a primé. Car l'Union ne subventionne pas son industrie, et exporte relativement peu d'acier aux Etats-Unis.

Dans un document confidentiel qu'elle a fait circuler mi-mars parmi les Etats membres, la Commission insistait : « Les exportations européennes ne sont pas la cause des difficultés de l'industrie américaine. L'Union exporte aux Etats Unis des aciers aux prix élevés, alors que la pression sur les prix aux Etats Unis provient des surcapacités liées aux subventions chinoises à son industrie. »

Attention cependant, précisaient deux sources européennes, jeudi matin : même si les relations avec Trump pourraient retrouver un cours un peu normal, « il ne s'agit certainement pas de reprendre les négociations du TAFTA ». Ces laborieuses discussions sur un possible accord de libre-échange entre l'Union et les Etats-Unis, démarrées sous la présidence Obama, avaient été officieusement enterrées à l'arrivée de Trump à la Maison Blanche.

[Cécile Ducourtieux](#)

**LE FIGARO – 22/03/2018**

## 18 L'Afrique pose les jalons d'une vaste zone de libre-échange



**La signature officielle de 44 pays, dont plusieurs poids lourds (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc...) donne naissance à la Zone de libre-échange continentale, sous l'acronyme Zlec. Mais de nombreux obstacles subsistent à sa mise en place effective.**

Sur le papier, le projet est séduisant, très ambitieux: créer à terme le plus vaste marché commun au monde, fort de 1,2 milliard d'habitants. D'Alger au Cap, de Dakar à Djibouti... Il devrait couvrir tous les États de l'Afrique. Les premiers jalons ont été posés, ce mercredi, lors d'un sommet extraordinaire de l'Union africaine (UA) à Kigali, au Rwanda. La signature officielle de 44 pays, dont plusieurs poids lourds (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc...) donne naissance à la Zone de libre-échange continentale, sous l'acronyme Zlec, présentée comme une avancée majeure du développement économique du continent.

L'enjeu est de stimuler le [commerce intra-africain](#) et de rendre le continent plus attrayant pour les investisseurs grâce à l'effet d'échelle. L'UA estime que l'élimination progressive des droits de douane augmentera les échanges internes de 60 % d'ici 2022. Outre la suppression de 90 % des droits de douane, l'accord prévoit une simplification des procédures douanières et une harmonisation réglementaire. L'Union africaine met aussi en avant le lancement en janvier, à Addis-Abeba en Éthiopie, du marché unique aérien réunissant 23 pays.

La réalité est plus complexe. Elle se heurte à la diversité des 54 pays, aux oppositions de certains États qui redoutent la perte de revenus douaniers et la concurrence. Le Nigeria, principale économie du continent, pays le plus peuplé avec quelque 190 millions d'habitants, a refusé d'apposer sa signature. Le président nigérian, Muhammadu Buhari, a douché les espoirs en annonçant dimanche qu'il ne se rendrait pas à Kigali. «Le Nigeria est un pays fédéral qui n'a pas réussi sa propre intégration, contraint par des gros problèmes de sécurité, et qui ne veut pas abandonner sa position de leader de la sous-région d'Afrique de l'Ouest», analyse Pierre Jacquemot, chercheur associé à l'Iris. Ce fin connaisseur de l'Afrique, ancien ambassadeur de France, est sceptique sur la réalité du grand marché africain, «un vœu pieux» qui rappelle l'idéologie panafricaine récurrente.

La faiblesse des échanges - le commerce interafricain ne dépasse pas 16 % contre 45 % en Asie et 70 % en Europe - témoigne aussi du peu d'avancées. Alors que de nombreuses communautés économiques existent déjà: Cemac (Afrique centrale), Cedeao (Afrique de l'Ouest), UMA (Maghreb) ainsi que trois organisations d'Afrique de l'Est (CAE) et australe (Comesa et SADC), regroupées dans un accord tripartite (TFTA).

Les difficultés tiennent à la taille restreinte des marchés, aux structures économiques identiques ayant peu de biens à échanger et aux freins structurels. Une critique récurrente est le manque d'infrastructures: ports, chemins de fer, routes... Même si de vastes chantiers ont été lancés ces dernières années, alimentés par la manne chinoise.

### **Désenclavement**

Le coût moyen des échanges transfrontaliers est le double de celui enregistré par les pays de l'OCDE. Un exemple, le transport de marchandises entre Douala (Cameroun) et Ndjamena (Tchad) revient six fois plus cher qu'entre Douala et Shanghai et demande trois fois plus de temps. À cela s'ajoutent la bureaucratie et les entraves informelles. Selon la fondation Mo Ibrahim, un camion transportant des céréales de Koutiala (Mali) à Dakar (Sénégal) devra passer des dizaines de contrôle avec des sollicitations indues de 450 dollars. Entre Mombasa (Kenya) et Kigali, il rencontrera 47 barrages routiers.

Malgré ces obstacles, l'intégration progresse, poussée par la dynamique économique, l'urbanisation, l'émergence d'une classe moyenne qui consomme de plus en plus, poussant à la création de filières régionales. «L'intégration se fera par les opérateurs économiques et les infrastructures de désenclavement», insiste Pierre Jacquemot.

**[Anne Cheyvialle](#)**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

**[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)**

**[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)**

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**